

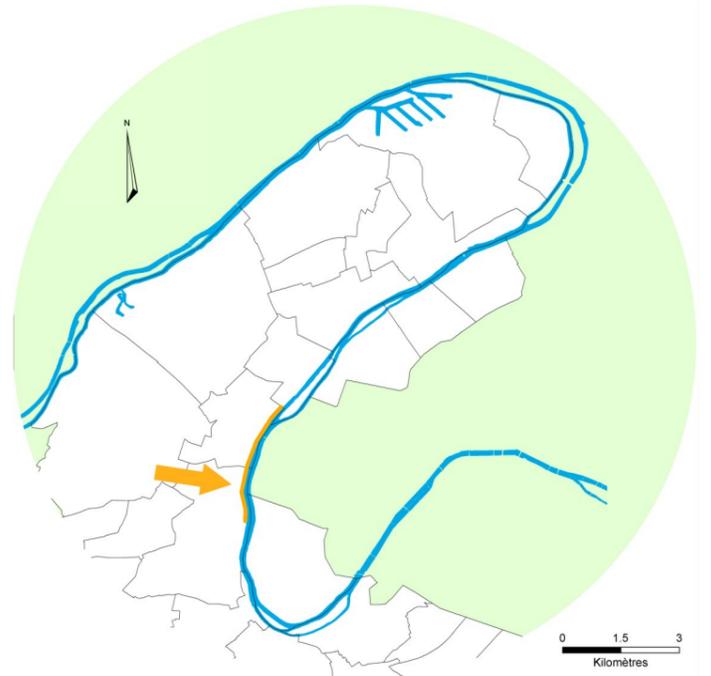
Aménagement des berges le long de la RD7 à Suresnes et à Saint Cloud

- ➔ Partenariat financier : non établi
- ➔ Gestion envisagée des travaux d'entretien : Communes de Suresnes et Saint Cloud

Sur un linéaire de 4,5 km, la route départementale 7 borde la Seine sur les communes de Suresnes et de Saint Cloud. L'ensemble du linéaire est occupé par des bateaux logements ou activités. Il résulte de cette occupation et du stationnement "sauvage" une disparition du trottoir et du cheminement côté Seine. L'intervention consisterait à revoir l'occupation du talus et empêcher le stationnement. Une modification des amarrages pour éloigner les péniches et une nouvelle conception des accostages pourrait permettre de restaurer la circulation piétonne et ponctuellement des accès bas au bord de l'eau.

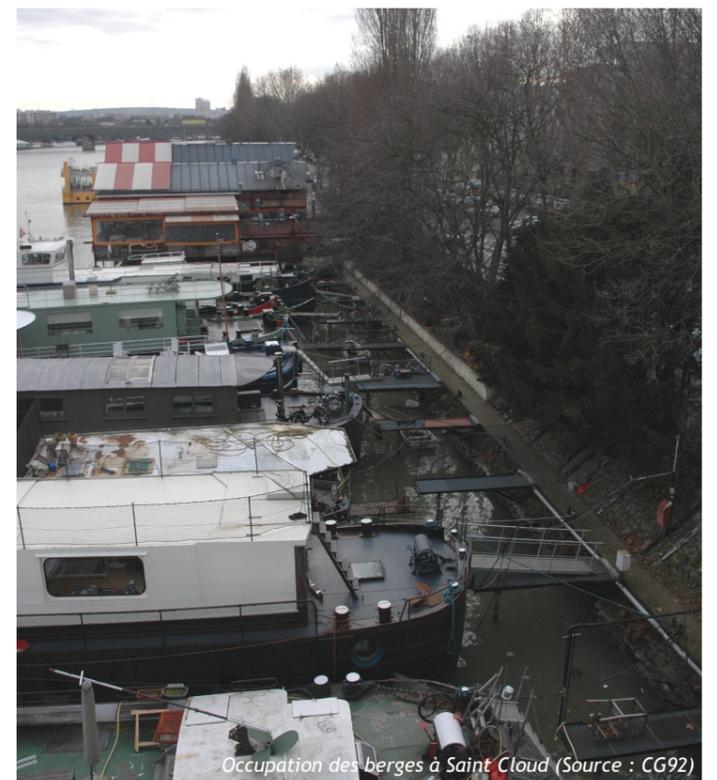
Objectifs de l'aménagement :

- | | |
|--|---|
| | ➔ Rétablir l'accès aux berges et des continuités piétonnes et/ou cycliste. |
| | ➔ Renaturer les berges.
➔ Améliorer le milieu pour la vie piscicole et l'avifaune. |
| | ➔ Gérer le stationnement automobile. |
| | ➔ Conforter les berges et les stabiliser. |
| | ➔ Aménager des ouvrages de lutte contre les inondations. |
| | ➔ Maintenir des bateaux-logements actuellement en place. |
| | ➔ Sécuriser les berges et leur accès. |



Travaux envisagés :

- | | |
|--|---|
| | ➔ Création ou remise en état de cheminements et d'accès publics. |
| | ➔ Abattage de sécurité, élagages. |
| | ➔ Renaturation globale et amélioration de la qualité du milieu naturel par plantation d'arbre.
➔ Revégétalisation des berges par utilisation de génie végétal. |
| | ➔ Renaturation des berges pour le développement de la vie piscicole et de l'avifaune. |
| | ➔ Restauration d'ouvrages d'art (route, pont, mur ...).
➔ Restauration ou confortement des berges en dur. |
| | ➔ Démolition ou suppression d'ouvrage pour libérer l'accès au DPF. |
| | ➔ Création d'un duc d'Albe pour un emplacement de bateau-logement.
➔ Mise aux normes des réseaux pour les bateaux-logements. |
| | ➔ Démolition ou suppression d'ouvrages pour libérer l'accès au DPF. |
| | ➔ Suppression de stationnement automobile. |
| | ➔ Création ou réhabilitation d'ouvrage anti-crue.
➔ Création ou réhabilitation de batardeau. |



Aménagement de la RD1 au pont d'Asnières (Clichy)

- Partenariat financier : non établi
- Gestionnaire envisagé pour les travaux d'entretien : non établi

La berge sous le pont d'Asnières est actuellement occupée par une voie de déviation de la route départementale 1. Le projet de passage sous le giratoire et de suppression du passage de véhicules donnera l'opportunité de rendre l'espace public aux piétons. L'objectif est la renaturation des berges sous le pont d'Asnières et le rétablissement de la continuité naturelle entre les berges et le milieu aquatique afin de favoriser le développement de la vie piscicole et de l'avifaune. Plusieurs ouvrages d'art seraient repris et/ou supprimés.

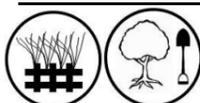


Objectifs de l'aménagement :

-  ➤ Rétablir l'accès aux berges et les continuités piétonnes.
-  ➤ Créer une promenade en bord de Seine.
-  ➤ Renaturer les berges et améliorer la qualité du milieu naturel.



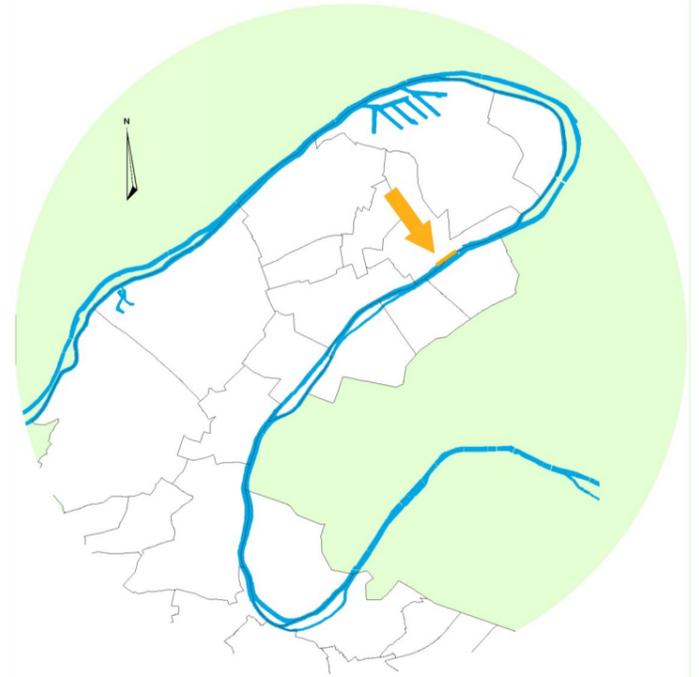
Travaux envisagés :

-  ➤ Création ou remise en état des cheminements d'accès publics.
-  ➤ Recépage des palplanches et suppression des perrés maçonnés en contact avec l'eau.
-  ➤ Renaturation globale et amélioration de la qualité du milieu naturel par :
 - plantation d'arbres et revégétalisation des berges,
 - utilisation de génie végétal,
 - création de zone de fraie,
 - constitution de hauts fonds.
-  ➤ Démolition ou suppression d'ouvrages pour libérer l'accès DPF.
-  ➤ Création ou restauration d'ouvrages d'art (mur notamment).

Aménagement des berges en face du Parc Robinson 1er secteur (Asnières-sur-Seine)

- Partenariat financier : non établi
- Gestionnaire envisagé pour les travaux d'entretien : Commune d'Asnières-sur-Seine

Le projet de reconquête de l'espace public par les piétons et les cyclistes s'accompagne d'un objectif de renaturation globale des berges du parc. Elles seront donc aménagées de manière à rétablir une communication naturelle avec le milieu aquatique et à améliorer l'aspect paysager du site et ainsi la capacité de développement piscicole.



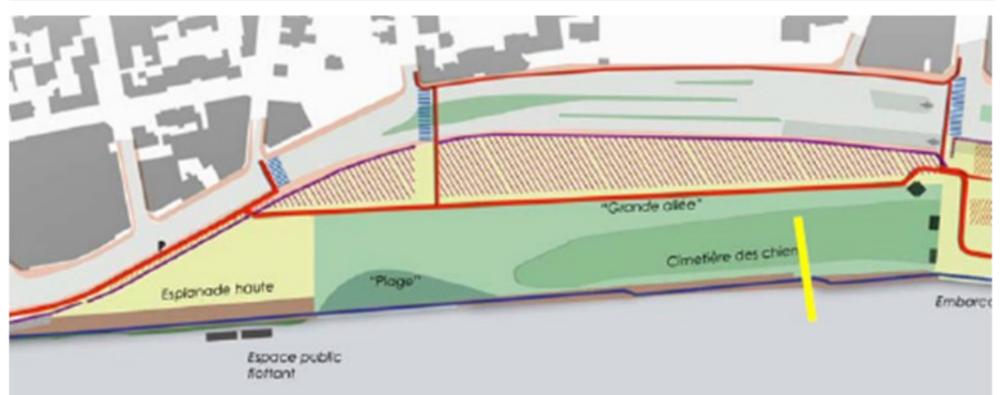
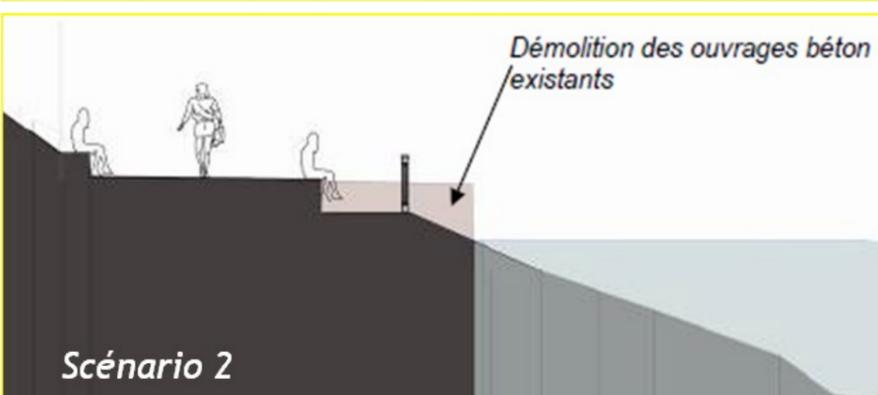
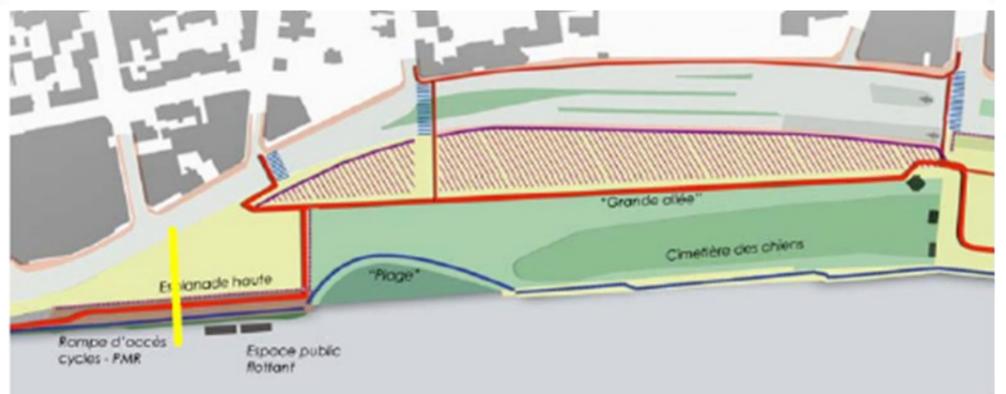
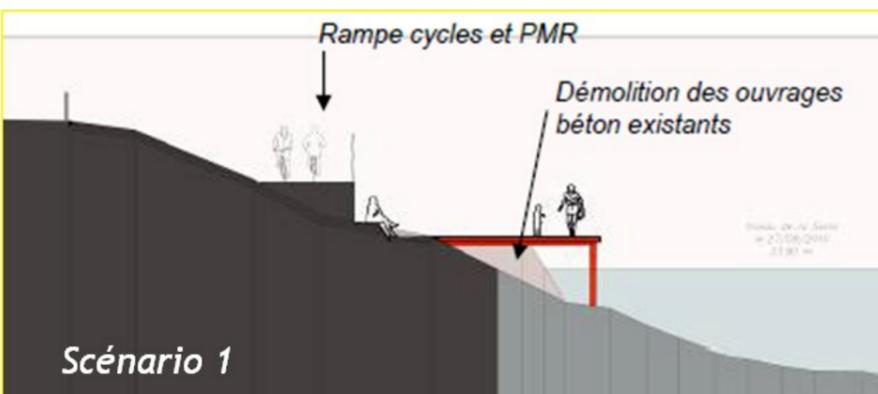
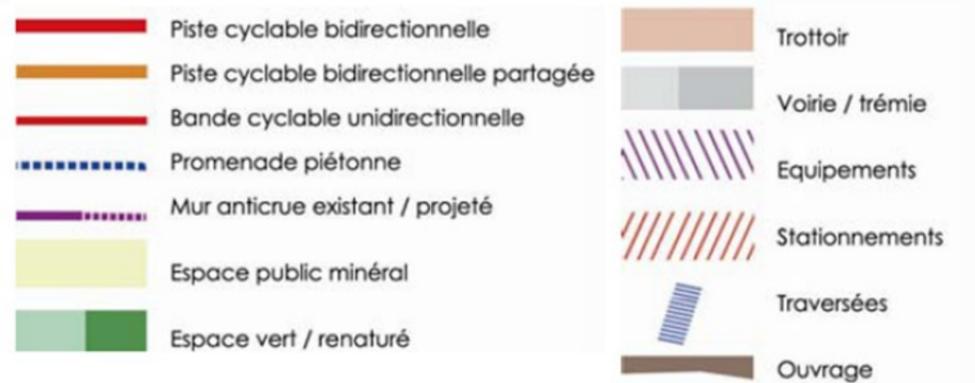
Objectifs de l'aménagement :

- Rendre accessible les berges par l'aménagement d'une agréable promenade piétonne dédiée aux piétons et aux PMR.
- Renaturer les berges et améliorer la qualité du milieu naturel.
- Rétablir les continuités piétonnes et/ou cyclistes.



Travaux envisagés :

- Installation de dispositifs spécifiques pour PMR sur les cheminements et les traversées.
- Création ou remise en état de cheminements d'accès publics par suppression des ouvrages béton existants.
- Dans un objectif de renaturation globale et d'amélioration de la qualité du milieu naturel :
 - plantation d'arbres et revégétalisation des berges,
 - implantation de frayères, création de hauts fonds et utilisation de génie végétal qui favoriseront les zones de frai naturelles.



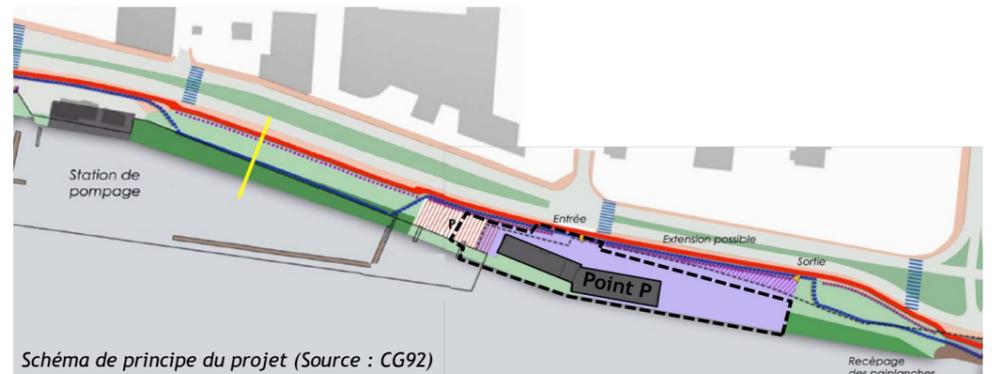
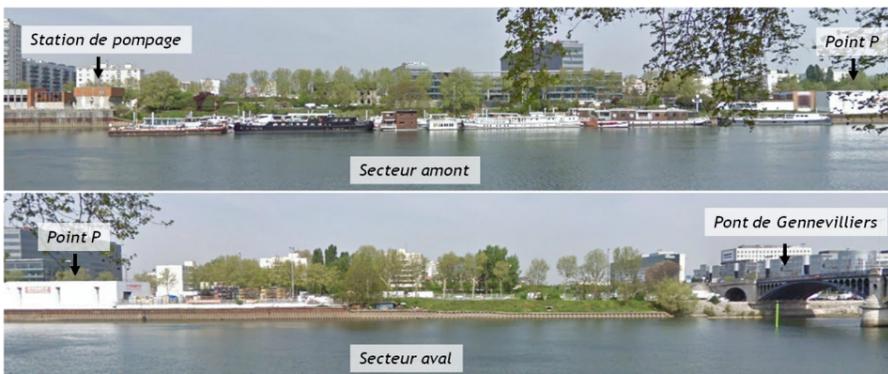
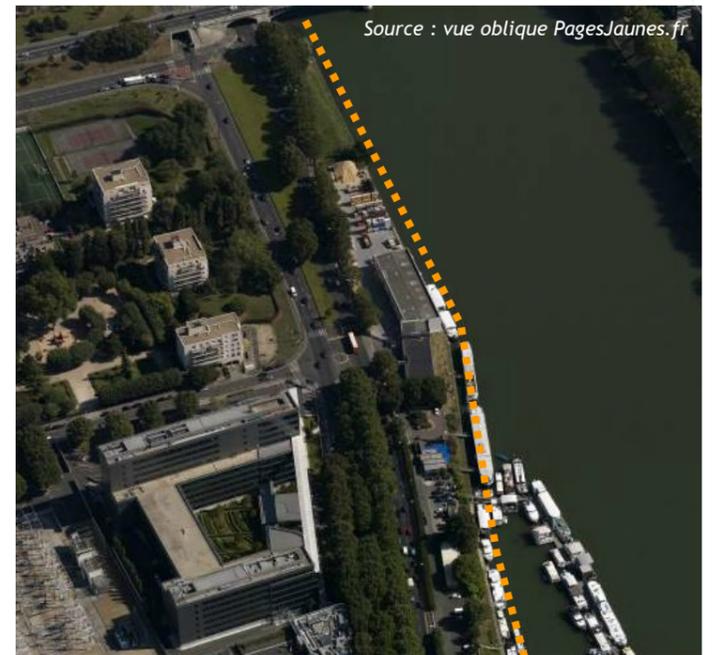
Aménagement des berges à proximité de la société « Point P » 2ème secteur (Asnières-sur-Seine)

- Partenariat financier : non établi
- Gestionnaire envisagé pour les travaux d'entretien : Commune Asnières-sur-Seine

Le projet de reconquête de l'espace public par les piétons et les cyclistes s'accompagne d'un objectif de renaturation globale des berges en amont et en aval du bâtiment de la zone occupée par la société Point P. Le stationnement fluvial et automobile sera également repensé et réagencé. Un effort particulier sera porté sur la sécurisation des berges en termes d'accès et de stabilité en intégrant des ouvrages anti-crue amovibles.

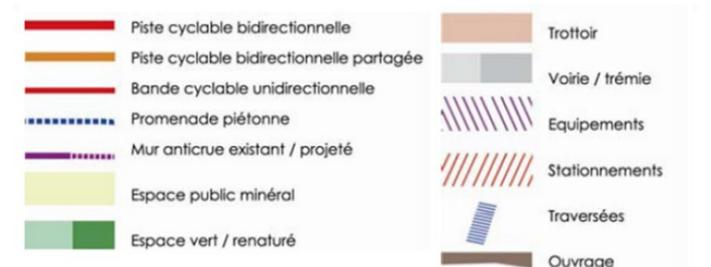
Objectifs de l'aménagement :

- Rendre accessible les berges par l'aménagement d'une agréable promenade piétonne dédiée au public et aux PMR.
- Rétablir les continuités piétonnes et/ou cyclistes.
- Renaturer les berges et améliorer la qualité du milieu naturel.
- Aménager des systèmes amovibles de protection contre les crues.
➤ Sécuriser les accès aux berges et leur stabilité.
- Supprimer des stationnements sauvages de véhicules.
- Retirer des bateaux et réagencer le positionnement.



Travaux envisagés :

- Installation de dispositifs spécifiques pour PMR sur les cheminements et les traversées.
- Création ou remise en état de cheminements d'accès publics par suppression des ouvrages béton existants.
- Recépage des palplanches.
- Dans un objectif de renaturation globale et d'amélioration de la qualité du milieu naturel :
 - plantation d'arbre et revégétalisation des berges,
 - implantation de frayères,
 - utilisation de génie végétal.
- Remplacement des passerelles des bateaux logements,
➤ Création de ducs d'Albe ou de pontons,
- Mise aux normes des réseaux,
➤ Suppression des stationnements en berges des véhicules.
- Création ou réhabilitation de dispositifs anticrue.



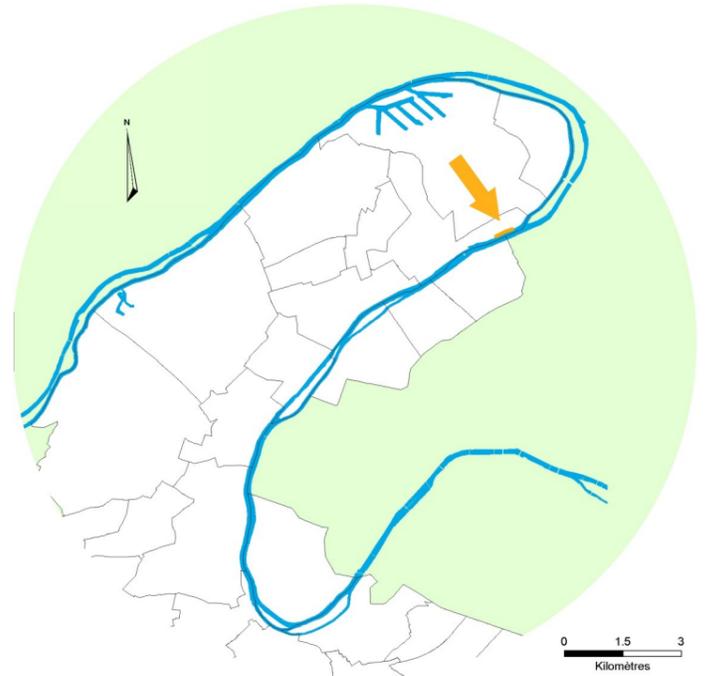
Aménagement des berges en aval du pont de Gennevilliers 3ème secteur (Asnières-sur-Seine)

- Partenariat financier : non établi
- Gestionnaire envisagé pour les travaux d'entretien : Commune d'Asnières-sur-Seine

Le projet de reconquête de l'espace public par les piétons et les cyclistes s'accompagne d'un objectif de renaturation globale des berges en aval du pont de Gennevilliers. La réhabilitation des ouvrages anti-crue sur cette zone sera également étudiée. Il est envisagé que la route départementale soit déplacée en l'éloignant des berges afin d'augmenter l'emprise des espaces verts.

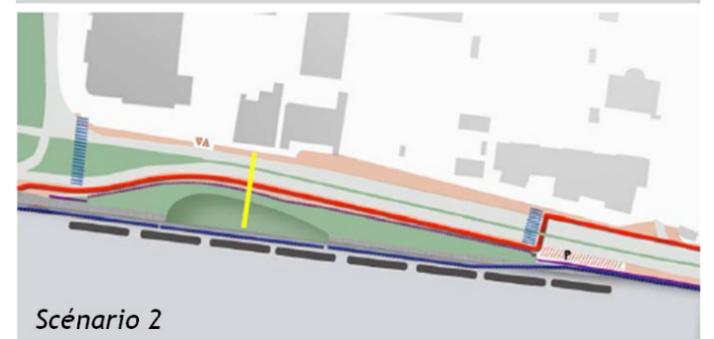
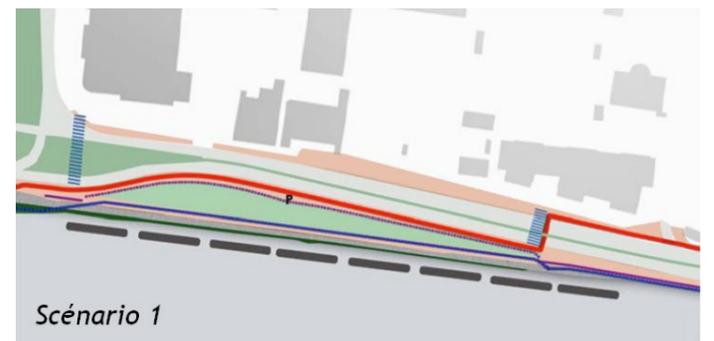
Objectifs de l'aménagement :

- Rendre accessible les berges par l'aménagement d'une agréable promenade piétonne dédiée au public et aux PMR.
- Rétablir les continuités piétonnes et/ou cyclistes.
- Renaturer les berges et améliorer la qualité du milieu naturel.
- Réhabiliter des protections contre les crues.



Travaux envisagés :

- Installation de dispositifs spécifiques pour PMR sur les cheminements et les traversées.
- Création ou remise en état de cheminements d'accès publics.
- Recépage des palplanches.
- Dans un objectif de renaturation globale et d'amélioration de la qualité du milieu naturel :
 - plantation d'arbre et revégétalisation des berges,
 - utilisation de génie végétal.
- Création ou réhabilitation de dispositifs anticrue.
- Création ou réhabilitation de batardeau.
- Déplacement de la route départemental.



- | | |
|--|----------------|
| Piste cyclable bidirectionnelle | Trottoir |
| Piste cyclable bidirectionnelle partagée | Voie / trémie |
| Bande cyclable unidirectionnelle | Equipements |
| Promenade piétonne | Stationnements |
| Mur anticrue existant / projeté | Traversées |
| Espace public minéral | Ouvrage |
| Espace vert / renaturé | |